



Association L'ETAPE Etablissement Petites Unités

Service des Appartements

Le P.H.A.R.E.

(Protection Hébergement Adolescents
dans une Relation Educative)

14 rue de Saint Brévin
44100 NANTES

Tél : 02.40.35.35.16

Adolescents (garçons - filles)
de 16 à 21 ans

Association L'ETAPE - Petites Unités

✉ 36 route de Clisson - 44200 NANTES
☎ 02.40.03.34.37 - Fax : 02.40.34.88.44
e-mail : pu.secretariat@etape-nantes.fr

PRESENTATION

Le PHARE est le service des appartements de l'Etablissement PETITES UNITES.

L'Association l'ETAPE confie à celui-ci la mission de venir en aide aux jeunes en difficulté placés par les Juges des Enfants ou par les responsables des PAEF (Pôle Action Educative et Familiale) du Conseil Général.

L'établissement est **habilité par le Ministère de la Justice et l'Aide Sociale à l'Enfance** à recevoir des mineurs et jeunes majeurs placés à ce titre :

- des articles 375 et suivants du code civil
- du décret 75-96 du 18 Février 1975
- de l'ordonnance du 2 Février 1945
- Accueil provisoire pour mineur (plateforme d'orientation)
- Accueil provisoire pour jeune majeur (CSAJ)

Ces textes sont relatifs à l'accès des mineurs et jeunes majeurs dans l'Etablissement.

La capacité d'accueil de ce service est de **29 places** en appartements sur Nantes et sa périphérie. Une équipe éducative pluridisciplinaire basée dans une permanence éducative accompagne les adolescents.

L'établissement est ouvert 24 h/24 h et 365 jours par an.

L'ADMISSION

Les usagers accueillis sont des adolescents garçons et filles présentant des fragilités sociales et / ou individuelles. Ils sont en risque de danger ou en danger.

La procédure d'admission commence par un entretien dans les locaux de l'Etablissement avec le Chef de Service ou le Directeur. Le jeune est amené à exprimer sa demande, ses projets. Il s'agit également d'évaluer sa capacité à évoluer dans le dispositif matériel et humain de l'établissement.

L'avis du psychologue ou du psychiatre de l'établissement peut être sollicité.

Après concertation, la décision d'admission est prise le plus rapidement possible par le directeur ou le chef de service. Une date est fixée selon l'ordre des départs.

La durée du placement est variable et éventuellement reconductible, sous réserve de l'accord du Juge des enfants ou du responsable A.S.E. (Aide Sociale à l'Enfance) suivant l'évolution du jeune dans sa prise en charge éducative (échéance à 21 ans). Les décisions de CSAJ (Contrat de Soutien à l'Autonomie des Jeunes) sont prises dans les instances de CLA (Comité Local d'Attribution) ou CDA (Comité Départemental d'Attribution).

LE PROJET - LES MISSIONS

Accueillir et accompagner des jeunes en difficulté confiés par les Juges des Enfants et l'ASE pour les protéger et les aider à évoluer vers l'autonomie, en mettant en œuvre différents moyens susceptibles de favoriser le développement de leurs potentialités, et avec pour finalité l'insertion sociale et / ou professionnelle.

Outre l'aide éducative et psychologique apportée, l'établissement se donne les moyens de confronter les jeunes de manière accompagnée :

- à la nécessité de mettre en œuvre un projet professionnel ou scolaire.
- à l'apprentissage de la vie en appartement (organisation sur le plan matériel et intégration des droits / devoirs, usages et règlements propres à cette situation.
- à la gestion de leur budget.
- au rétablissement ou au maintien du contact avec leur famille, les amis (accompagner la mise en distance).
- à l'intérêt de la pratique d'une activité sportive et / ou culturelle.
- à la mise en place éventuelle d'un soutien psychologique.
- à la gestion avec son éducateur référent d'éventuels problèmes judiciaires.

L'établissement a donc pour objectif d'aider chaque jeune à progresser vers l'indépendance en lui permettant d'en faire l'expérience dans des conditions protégées et donc d'aboutir si possible à l'accès à l'emploi et au logement.

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL

Les appartements du service sont répartis au Nord et à l'Ouest de Nantes

LE PHARE

14 Rue de Saint Brévin
44100 NANTES

Tél 02.40.35.35.16

LA LOCALISATION

Tramway ligne 1 :

- Arrêt Croix Bonneau
- Rue des Pavillons (50 m)
- A droite rue de St Brévin



LES PETITES UNITES, C'EST AUSSI...

Le S.E.M.A.

(Service Educatif Mixte pour Adolescents)

Un dispositif concernant l'accueil de jeunes adolescents de 13 à 18 ans : foyer de 10 places, assistants familiaux, 1 appartement.

S.E.M.A.

58 bis rue de la Noë de l'Epinette

44120 VERTOU

Tél : 02.40.94.05.32

L'U.F.P.

(Unité de formation Permanente)

Cette "activité de jour" prolonge les missions d'accueil et d'éducation des usagers confiés à l'Association l'ETAPE.

Travail en réseau, activités techniques diverses, supports de relation éducative.

U.F.P.

50 Rue Alsace Lorraine

44400 REZE

Tél : 02.40.05.44.44